

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

---



**VILLE DE SAINTE ANNE**

---

***COMPTE-RENDU***

***RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

***EN DATE DU***

***MERCREDI 27 MARS 2019***

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

### **Convocation.-**

**Le 21 mars 2019.-**

Les convocations ont été adressées, individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le mercredi 27 mars 2019 à seize heures en mairie, salle des délibérations.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2019 ;
2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ;
3. Construction du groupe scolaire de Chateaubrun ;
4. Extinction du Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) et approbation d'un nouvel accompagnement pluriannuel régional ;
5. Marché de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle- Autorisation de signature au maire ;
6. Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique ;
7. Réforme de matériels, engins et véhicules ;
8. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.

-----

## **REUNION DU MERCREDI 27 MARS 2019**

-----

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept du mois de mars, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Monsieur Marcel KANDASSAMY en tant que secrétaire de séance.

Le secrétaire, en application du règlement intérieur voté le 25 juin 2014 a procédé à l'appel des conseillers.

**Étaient présents :** M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Madame Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, M. Patrice PEDRE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, M. Max LAURENT, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO.

**Étaient absents représentés :** Mme Michelle MAXO (représentée par Madame Olivia RAMOUTAR-BADAL), M. Eric LATCHOUMANIN (représenté par Monsieur Hugues CHATEAUBON).

**Étaient absents excusés :** M. Philippe TROUPE, M. Tony ABRAHAM.

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----  
Étaient absents : Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

### ***1<sup>ère</sup> délibération Rapport d'Orientations Budgétaires 2019***

-----

Le conseil municipal ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu l'exposé du maire ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le maire du rapport sur les Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ;

**Après débat ;**

Le Conseil municipal ;

À l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1** : de prendre acte :

- des dispositions arrêtées pour les orientations budgétaires 2019, figurant au document transmis aux élus du conseil municipal,
- de la discussion qui s'ensuit.

**Article 2** : De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous - préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

### ***2<sup>ème</sup> délibération Construction du groupe scolaire de Chateaubrun***

-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant la situation dressée par le diagnostic de présomption de vulnérabilité sismique 2008-2009 et le souhait de la collectivité d'apporter une réponse de réduction du risque sismique à court terme au travers du lancement de la construction d'un nouveau groupe scolaire à Chateaubrun ;

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Considérant que ce nouvel établissement scolaire se justifie par la vulnérabilité sismique alarmante des bâtiments scolaires et par les orientations stratégiques de développement de la commune dans ce secteur ;

Considérant que ce projet s'intègre dans une réflexion sur la révision de la carte scolaire afin d'optimiser les écoles du territoire eu égard aux enjeux économiques et de mise en sécurité des élèves face au risque sismique ;

Connaissance prise du programme de l'opération de construction du groupe scolaire de Chateaubrun ;

À l'unanimité ;

### **1.- DECIDE :**

- ✓ d'approuver la construction d'un groupe scolaire à Chateaubrun sur la parcelle référencée AI1233 d'une superficie de 17 746 m<sup>2</sup>.
- ✓ d'approuver, ainsi qu'il suit, le plan de financement de l'opération :

Dépenses (€ HT)			Recettes (€ HT)		
Postes	Taux	Montant HT	Cofinancéurs	Taux	Montant HT
Travaux	84%	5 493 720,70 €	UE-FEDER	40%	2 579 403,23 €
Etudes et Divers	16%	1 033 918,23 €	Etat-FPRNM	41%	2 700 000,00 €
			Etat-FSIL	8%	500 000,00 €
			Conseil Régional	8%	500 000,00 €
			Commune	4%	248 235,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 527 638,93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 527 638,93 €</b>

- ✓ d'autoriser le maire à solliciter les financements correspondants.

### **2.- Dit que :**

- ✓ conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics une procédure de concours restreint sera lancée pour la maîtrise d'œuvre ;
- ✓ la prime aux candidats admis à concourir est fixée à 22 000 € HT.

### **3.- Donne** tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération.

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

### ***3<sup>ème</sup> délibération Extinction du Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) et approbation d'un nouvel accompagnement pluriannuel régional***

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la commission permanente CR/15-598 en date du 13 juillet 2015 du conseil régional relative au Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) établi entre la région Guadeloupe et la commune de Sainte-Anne ;

Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 26 août 2015 relative au Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) avec le conseil régional ;

Vu l'article 11 du Contrat de Développement Durable Territorial relatif aux modalités de résiliation du contrat ;

Vu le courrier de la Région Guadeloupe en date du 05 avril 2018 relatif à la proposition de partenariat entre la Région Guadeloupe et la Commune de Sainte-Anne pour la mise en œuvre de son programme d'aménagement et de développement du territoire communal ;

Vu le courrier de la Région Guadeloupe en date du 15 janvier 2019 concernant le programme régional d'aides aux communes ;

Considérant l'actualisation des priorités de développement de la Commune appelant la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie financière ;

Considérant les négociations menées entre la Région Guadeloupe et la Commune pour la réalisation de cette programmation ;

À l'unanimité ;

#### **DÉCIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le nouvel accompagnement pluriannuel régional suivant :

Opérations	Coût Total	Accompagnement Régional
Sécurisation du clocher de l'église du bourg	670 000 €	355 434 €
Étude de préfiguration de la Rénovation Urbaine	200 000 €	100 000 €
Aménagement complexe sportif de Gentilly	330 000 €	250 000 €
Rénovation Centre culturel	1 164 743€	350 000 €
Études Complexe sportif de Gissac	1 200 000 €	500 000 €

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

Aménagement plage du bourg dans le cadre du plan Océan		Maîtrise d'ouvrage
Diagnostics parasismiques écoles (Lucie Calendrier, Ginette Maragnes, Richard Pierrot, Albert Lazard, Colette Urbino-Camprasse et Marcelle Borifax)		Maîtrise d'ouvrage

**Article 2 :** d'approuver l'extinction à effet immédiat du Contrat de Développement Durable Territorial en date du 13 juillet 2015 proposé par la Région Guadeloupe.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

**Article 4 :** de donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

-----

***4<sup>ème</sup> délibération*** ***Marché de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle- Autorisation de signature au maire***

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1414-2 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 10 du 19 octobre 2016 portant règlement intérieur de la commande publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché public pour répondre aux besoins de la Collectivité pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ;

Considérant que le marché est divisé en 5 lots comme suit :

- Lot n° 1 – Vêtements et chaussures de Police, ASVP, gardien d'immeuble,
- Lot n° 2 – Équipements de protection individuelle et accessoires de Police et ASVP,
- Lot n° 3 – Vêtements et chaussures de cuisine,
- Lot n° 4 – Autres vêtements, chaussures, équipements de protection individuelle,
- Lot n° 5 – Vêtements et chaussures de sport.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montants minimum et maximum, conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans pouvoir dépasser la durée maximale de quatre ans ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 03/10/2018 selon une procédure d'appel d'offres ouvert et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur les supports suivants :

- Annonce JOUE n° 2018/S 193-435919 du 06/10/18,
- Annonce BOAMP n° 18-138505 du 03/10/2018,
- Annonce ACHATPUBLIC.COM n° 3308891 du 03/10/2018,
- Annonce FRANCE-ANTILLES réf. F1040700 du 08/10/2018.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que la date limite de remise des plis a été fixée au 07/11/2018 ;

Considérant que la Commission d'ouverture des plis réunie le 09/11/2018 a également procédé à l'examen des candidatures comme suit :

Lot	Nombre de plis réceptionnés	Nombre de candidatures admises	Nombre de candidatures rejetées	Motifs de rejet
1	4	3	1	Échantillons arrivés hors délai
2	4	1	3	Échantillons arrivés hors délai Absence d'échantillons
3	4	1	3	Échantillons incomplets
4	3	1	2	Absence d'échantillons
5	3	1	2	Absence d'échantillons

Considérant que les offres ont été appréciées en fonction des critères de sélection énoncés dans les documents de la consultation :

- **Prix : 50 %**
  - Montant global du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : 90/100 points
  - Montant du rabais : 10/100
- **Qualité des fournitures : 30 %**  
*La qualité est jugée au vu du mémoire technique justificatif et des fiches techniques remis par les candidats, et est évaluée en fonction de la qualité et la provenance des fournitures, notamment sur la base des échantillons.*
- **Service après-vente : 20 %**  
*Le service après-vente est évalué au regard notamment des dispositions prises par l'entreprise en cas de retour de matériels défectueux, conseils et garanties proposés par le candidat dans son mémoire explicatif.*

Considérant qu'après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi en collégialité par un comité technique, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de sa séance du 30 janvier 2019, d'attribuer le marché comme suit :

N° de lot	Attributaire	Montant
1	<b>SENTINEL</b> 74, rue Villebois-Mareuil 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01 34 53 09 88 Fax : 01 39 93 34 92 SIRET : 328 320 072 00130	52 488,51 € HT 62 986,21 € TTC
2	<b>SENTINEL</b> 74, rue Villebois-Mareuil 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01 34 53 09 88 Fax : 01 39 93 34 92 SIRET : 328 320 072 00130	29 680,75 € HT 35 616,90 € TTC
3	<b>Déclaration sans suite</b>	
4	<b>SVGT PROTEX</b> Immeuble California ZA Moudong Sud 97122 BAIE-MAHAULT Tél : 05 90 25 10 94 Fax : 05 90 94 26 74 SIRET : 401 610 290 00033	109 281,90 € HT 118 570,86 € TTC
5	<b>SVGT PROTEX</b> Immeuble California ZA Moudong Sud 97122 BAIE-MAHAULT Tél : 05 90 25 10 94 Fax : 05 90 94 26 74 SIRET : 401 610 290 00033	294,50 € HT 319,53 € TTC

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

Considérant que le lot n° 3 a été déclaré sans suite au motif que l'unique offre analysée n'est pas conforme aux exigences des besoins exprimés dans le cahier des charges et qu'il y a lieu de relancer cette consultation ;

Le Conseil municipal ;

Après discussion ;

À l'unanimité ;

### **DÉCIDE :**

**autoriser** le maire à signer l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, ainsi que tout acte relatif à son exécution, avec les différents attributaires, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2019.

### **5<sup>ème</sup> délibération Désignation des représentants de la collectivité au sein du comité technique**

-----

Le conseil municipal ;

Vu l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les articles 1 et 4 du décret modifié n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2 en date du 16 avril 2014 portant sur la désignation de membres du conseil titulaires et suppléants au sein du comité technique ;

Vu la délibération n° 11 du conseil municipal du 24 septembre 2014 sur la fixation à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, en nombre égal le nombre des suppléants et instituant le paritarisme au sein du comité technique ;

Considérant que le collège des représentants des collectivités ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein de ce comité ;

Considérant les modalités de désignation du collège des représentants fixées par l'article 4 du décret modifié du 30 mai 1985 ;

Compte tenu des changements intervenus au sein de la collectivité et sur proposition du maire ;

Ouï le maire en son exposé ;

À l'unanimité ;

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

**1.- DECIDE** de désigner ainsi qu'il suit ses représentants au comité technique :

- Titulaires
  - M. Christian BAPTISTE, Maire,
  - M. Lucien GALVANI, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,
  - Mme Sylvia LAPTES, 7<sup>ème</sup> adjointe au maire,
  - Mme Lydia COURIOL, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire,
  - Mme Marie-Anièce MANNE, 13<sup>ème</sup> adjointe au maire,
  - M. Jean FAHRASLAME, Conseiller municipal.
  
- Suppléants
  - Mme Evelyne VACHER, Conseillère municipale,
  - M. Lucien PHILIBERT, Conseiller municipal,
  - M. Eric LATCHOUMANIN, Conseiller municipal,
  - M. Fabrice DURO, Conseiller Municipal,
  - Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, 11<sup>ème</sup> adjointe au maire,
  - Mme Diana PERRAN, Conseillère municipal.

**2. DIT** que le Maire Christian BAPTISTE assurera la présidence du comité technique

**3. CHARGE** le maire de l'exécution de cette délibération qui remplace la délibération n° 2 en date du 16 avril 2014 portant sur la désignation de membres du conseil municipal, titulaires et suppléants, au sein du comité technique.

### **6<sup>ème</sup> délibération Réforme de matériels, engins et véhicules**

-----

Le conseil municipal ;

Vu les articles L3212-3 et D3212-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 4 du conseil municipal du 23 décembre 2015 portant création d'une commission de réforme de matériels, engins et véhicules ;

Vu le procès-verbal de la commission de réforme en date du 21 février 2019 et les avis émis sur les listes des biens communaux à réformer ;

Vu le rapport de présentation du maire ;

Considérant la nécessité de réformer les différents véhicules immobilisés au sein du centre technique opérationnel et les matériels hors-service ;

Ouï le maire en son exposé ;

À l'unanimité ;

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

### **1.- Décide de :**

- la réforme et la sortie de l'inventaire du patrimoine communal des matériels, engins et véhicules figurant sur les tableaux 1, 2, 3 et 4 annexés à la présente délibération ;
  - la vente aux enchères ou la destruction, en l'absence de cartes grises, des véhicules suivants immobilisés (tableau n° 1) :
    - CITROEN C3 EK 565 AR,
    - PEUGEOT 308 135 BAH 971
    - PEUGEOT 308 136 BAH 971
    - PEUGEOT BOXER 677 AXE 971
    - PEUGEOT BOXER 673 AXE 971
    - RENAULT CLIO 808 AYB 971,
    - RENAULT MASTER EE 775 MH
    - RENAULT MASTER 56 AYA 971
    - RENAULT MASTER DE 842 NF
    - RENAULT TRAFIC EJ 958 ER
    - FORD TOURNEO BE 373 RV
    - CAMION MAN 764 ARR 971
    - CAMION NISSAN 650 AXV 971
  - la récupération et le recyclage par un organisme agréé de matériels informatiques, hors-service, cassés ou obsolètes, entreposés dans le local technique de valette, les écoles Marcelle BORIFAX et Ginette MARAGNES, à la Direction des affaires sportives, au centre culturel et à la bibliothèque (tableau n° 2) ;
  - la cession gratuite de différents matériels informatiques (clavier, écran, imprimante) aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire et aux associations d'étudiants, intéressés, en application des articles L3212-3 et D3212-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (tableau n° 3) ;
  - la récupération et le recyclage par un éco-organisme de biens non électroniques, hors-service, au sein du centre culturel et de la bibliothèque multimédia (tableau n° 4).
- 2. d'inscrire** le produit de l'aliénation au budget 2019 ;
- 3. d'engager** les dépenses relatives à la destruction des biens non cédés ;
- 4. de charger** le maire de l'exécution de cette délibération.



POLE TECHNIQUE

Direction des Infrastructures

## REFORME DE VEHICULES

Tableau n° 1

Catégorie	Marque	Immat.	M-E-C	Affect. Serv.	Km/heure utilisation	Contrôle réglementaire (Contrôle technique, tachygraphe, révision engin)	Anomalie	Durée immobilisation
<b>Berline – véhicule particulier</b>								
Citadine	Citroën C3	EK 565 AR	10/10/2006	S / T	157 966 km Le 30/04/2018	--/03/17	Défaillance sur la partie électronique	1 an
Citadine	Peugeot 308	135 BAH 971	07/01/2009	S / T		07/04/17	Train avant défectueux Amortisseur à changer	2 ans
Citadine	Peugeot 308	136 BAH 971	07/01/2009	MAIRIE	202 802km	04/06/17	Moteur	2 ans
Citadine	Renault clio	808 AYA 971	25/10/2006	S / T	261 246 km Le 26/01/2018	CT 26/01/2018	Défauts avec obligation de contre-visite	1 an
<b>Véhicule utilitaire (&lt; 3,5 T)</b>								
Plateau	RENAULT MASTER	EE 775 MH	20/09/2006	S / T	139 814 km Le 19/01/2018	07/07/17	Plateau (caisse) rouillé	2 ans
Plateau	RENAULT MASTER	56 AYA 971	20/09/2006	S / T	122 243 km Le 05/10/2016	02/02/18	Boite de vitesse et circuit électrique	3 ans
Plateau	RENAULT MASTER	DE 842 NF	20/09/2006	S / T	118 027 km Le 13/07/2017	08/07/17	Fuite d'huile moteur Habitacle	2 ans
Fourgon	PEUGEOT BOXER	677 AXE 971	31/10/2005	R / SCOL		01/10/17	Non conforme pour la mission	1 an
Fourgon	PEUGEOT BOXER	673 AXE 971	31/10/2005	R / SCOL		27/08/17	Non conforme pour la mission	1 an
Fourgon	FORD TOURNEO	BE 373 RV	26/06/2006	MAIRIE	161 364	CT 05/11/2018	Mauvais état	
Fourgon	RENAULT TRAFIC	EJ 958 ER	20/12/2007	S/T	209 612	CT 25/11/2018	Mauvais état	
<b>Camion (+ 3,5 T)</b>								
Camion 12 T	MAN	764 ARR 971	01/12/2000	S / T	188 439	20/11/18	Freinage Moteur surchauffe	3 ans

**LISTE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES A RECYCLER**

Tableau n° 2 1/6

Qté	Désignation	Marque	N° de série	Date de mise en service	Etat du Bien	Lieu	Destination proposée (Vente aux enchères, don aux associations,
1	imprimante fs1030 mpf	kyocera	110041-17		HS	vallette local tech	destruction
1	ecran lcd 17 ort	daewoo	DA052BLDIZ0337		HS	vallette local tech	destruction
1	ecran lcd 17 sym	daewoo tekcom europe	LCD 0611041454		HS	vallette local tech	destruction
1	ecran lcd 17 E177FPF	DELL	CN-0XH532-72872-681-9KPU		HS	vallette local tech	destruction
1	ecran LC17M	NEC	1.08721E+11	09/2006	HS	vallette local tech	destruction
1	imprimante deskjet 2510	HP	CNN2CS3HPPD		HS	vallette local tech	destruction
1	PC M12W-D1451	FUTITSU	YBEM117977		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-003	HP	CNV81306C8		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-003	HP	CNV8130GPN		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-003	HP	CNV813069R		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-003	HP	CNV81306JB		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-003	HP	CNV8130GCJ		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-001L-TC	HP	CNV6470465		HS	vallette local tech	destruction
1	THIN CLIENT HSTNC-004-TC	HP	CNV9480MRV		HS	vallette local tech	destruction
1	WINTERM S90	WYSE	68GBF129330		HS	vallette local tech	destruction
1	WINTERM S90 (poste3 cbb BG)	WYSE			HS	vallette local tech	destruction
1	Copieur Canon iR2200	Canon	SDD19355		HS	ecole mixte 2	destruction
1	Copieur LANIER 5515 AF	LANIER	L097 3830134		HS	ecole mixte 2	destruction
1	Copieur WORKCnetre Pro 423	XEROX	3519251514		HS	ecole mixte 2	destruction
1	Copieur LANIER 5515 AH	LANIER	L097 3830133		HS	ecole borifax	destruction
1	Copieur LANIER 5518 AH	LANIER	L098 2810145		HS	ecole borifax	destruction
1	Copieur Toshiba E-STUDIO 1610N	TOSHIBA	FJB543936		HS	DAS	destruction
1	Multisync JV17m L172R6	NEC	1,00034E+11	12/2003	HS	vallette local tech	destruction
1	model X93W	YUNDAY	X930WASIE9B02437	dec 2009	HS	vallette local tech	destruction
1	LCD HP1702	HP	CNT51471HN		Pixels defectueux	vallette local tech	destruction
1	178MP L71C	YUSMART	7509TG004192	mars 2005	HS	vallette local tech	destruction

**LISTE DE MATERIELS INFORMATIQUES A RECYCLER**

**Tableau n°2 2/6**

Qté	Désignation	Marque	N° de série	Date de mise en service	Etat du Bien	Lieu	Destination proposée (Vente aux enchères, don aux associations, destruction)
1	modem router ADSL2+ TD-W8961ND	tp-link	12681803183		HS	valette local tech	destruction
1	modem router ADSL2+ TD-8810	to-link	10473604287		HS	valette local tech	destruction
1	modem router ADSL2+ TD-8817	tp-link	10172301215		HS	valette local tech	destruction
1	modem router ADSL2+ TD-8817	tp-link	11588708275		HS	valette local tech	destruction
1	telephone analogique M110	connexity	Z023222431TC2051BA04		HS	valette local tech	destruction
1	Temporis 500 pro v2	THOMPSON TELECOM	0061426	2007	HS	valette local tech	destruction
1	Temporis 500 pro v2	THOMPSON TELECOM		2008	HS	valette local tech	destruction
1	SNOM 300	SNOM	00041337EA28		HS	valette local tech	destruction
1	OCEANO	ALTEN	0066840		HS	valette local tech	destruction
1	OCEANO	ALTEN	0099089		HS	valette local tech	destruction
1	ATLINKS TEMPORIS 780	ALCATEL	CE-0118274	2015	CASSE	valette local tech	destruction
1	AASTRA M315	AASTRA	PRC02408T01863		HS	valette local tech	destruction
1	AASTRA M355	AASTRA	PRC01306T01391		HS	valette local tech	destruction
1	Ecran LC17m	NEC	108721203189		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN LCD 17ORT	DAEWOO TELECOM EUROPE	JB09-A0022		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN 17 TFT LCD	SENSY	LCD 0611041364		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN Q7C5	BENQ	ET87601843SLO T		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN 19" TFT LCD Model IIMJ9	SONIC	N10615LMAG2001770		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN LCD 17ORT	DAEWOO TELECOM EUROPE	DA05BLDIZ0335		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN LCD17SYM	SENSY	LCD 06 11041122		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE HP 2050 ALL IN ONE	HP	CN14G33NWF		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE MG29505	CANON	KJLY13140		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE MG29505	CANON	KJLY13141		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE MG29505	CANON	KJLY1344		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE MG2255	CANON	SSA06575		HS	valette local tech	destruction

**LISTE DE MATERIELS INFORMATIQUES A RECYCLER**

**Tableau n° 2 3/6**

Qté	Désignation	Marque	N° de série	Date de mise en service	Etat du Bien	Lieu	Destination proposée (Vente aux enchères, don aux associations, destruction)
1	Souris MS201.002	ACER	HS641120F5D		HS	valette local tech	destruction
1	SOURIS optique	HP	672652001		CASSE	valette local tech	destruction
1	Souris	HP	FB7330AN3VM0Z80		HS	valette local tech	destruction
1	Souris	HP	FB7330AN3VN0E0Y		HS	valette local tech	destruction
1	Clavier PS2 SDM4700P	COMPAQ	271122-051		hs	valette local tech	destruction
1	clavier KB-3616	COMPUBOX	499290		HS	valette local tech	destruction
1	clavier	HP	B77570AV8R733I		HS	valette local tech	destruction
1	Client Leger T5740	HP	CZC140BHLC		HS	valette local tech	destruction
1	Client Leger T5550	HP	CZC21843HN		HS	valette local tech	destruction
1	Client Leger T5720	HP	CNV647044Z	2006	HS	valette local tech	destruction
1	Client Leger T5720	HP	CNV70205TZ	jan 2007	HS	valette local tech	destruction
1	Client Leger T5730	HP	CNV8130GVB	mar 2008	HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE HP DESKJET 2510	HP	CN2CS3HPPD		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE HP DESKJET C4580	HP	CN971M42WH		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE KYOCERA FS-1030MPF	KYOCERA	110041-17		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE ENSENSYS MF4350D	CANON	EKZ10478		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET 2600n	HP	70427 81391		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE deskjet D1660	HP	CN9B5CC2MWV		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE CANON FC220	CANON	UTV37823		HS	valette local tech	destruction
1	IMPRIMANTE CANON L220	CANON	JKB 09595		HS	valette local tech	destruction
	IMPRIMANTE LASERJET P2015DN	HP	CNBW74D6YF		HS	valette local tech	destruction
	ONDULEUR NITRAM LI 500	NITRAM	illisible		HS	valette local tech	destruction
	ONDULEUR ILOG PLUS IDP80	IDIALOG	LN37CNS20027154		HS	valette local tech	destruction

**LISTE DE MATERIELS INFORMATIQUES A RECYCLER** **Tableau n°2 4/6**

Qté	Désignation	Marque	N° de série	Date de mise en service	Etat du Bien	Lieu	Destination proposée (Vente aux enchères, don aux associations, destruction)
1	PC OPTIPLEX 360	DELL	2NZY34J		HS	valette local tech	destruction
1	PC FUJITSU M12W-D145-1	FUJITSU	YBEM117977		HS	valette local tech	destruction
1	PC NEC POWERMATE ML4	NEC	2,01969E+11		HS	valette local tech	destruction
1	PC OPTIPLEX GX280	DELL	FP0WC1J		HS	valette local tech	destruction
1	PC OPTIPLEX 210L	DELL	1XHRH2J		HS	valette local tech	destruction
1	PC HP COMPAQ DX2000 MT	HP	CZC510242D		HS	valette local tech	destruction
1	PC DELL OPTIPLEX 320L	DELL	888823I		HS	valette local tech	destruction
1	PC DELL OPTIPLEX 210L	DELL	GWHRH2J		HS	valette local tech	destruction
1	PC DELL OPTIPLEX 320L	DELL	6F4YY2J		HS	valette local tech	destruction
1	PC DELL OPTIPLEX 380	DELL	C3PHS4J		HS	valette local tech	destruction
1	PC COMPUBOX Mercure	COMPUBOX	2516-10		HS	valette local tech	destruction
1	HP COMPAQ	HP	L8C8401S4RP9IU		HS	valette local tech	destruction
1	ECRAN LCD19BAL-W	SENSY	19BALW08P12490		HS		destruction
1	Ecran	DAEWOOD	LCD170RT	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	DAEWOOD	5B09-A0022	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	SIEMENS	YENB135981	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	SIEMENS	YENB134497	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	SIEMENS	135968	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	NEC	10872193183	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	NEC	1,08721E+11	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	NEC	1082083180	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	NEC	1,0873E+11	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	MIRAI	T20028G6230282	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Ecran	BENQ	81-131	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Client léger	HP	CNV6240189	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction

**LISTE DE MATERIELS INFORMATIQUES A RECYCLER**

**Tableau n° 2 5/6**

Qté	Désignation	Marque	N° de série	Date de mise en service	Etat du Bien	Lieu	Destination proposée (Vente aux enchères, don aux associations, destruction)
1	Client léger	HP	CNV61109XD	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Client léger	WYSE	68GBF128753	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	BALL MOUSS	05C141050	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	DELL	0T0943	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	HP	PN390937-W01	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	HP	417906-01	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	WYSE	HC54212A9XE	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	WYSE	HC54212A9VV	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	WYSE	HC54212A9WL	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	WYSE	HC54212AXS	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Souris	WYSE	54212A4D]	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier	DELL	CNOMW434-37172-670-0100	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier	DELL	CNOUY781-65891-6C1-04P3	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier	HP	382926-051	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802214B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB982115B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802213B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802210B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		CCKB54026784	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802216B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802220B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802215B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802217B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Clavier		6CB9802212B	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction
1	Imprimante	GESTETNER	DSC424	2007	HS	BIBLIOTHEQUE	destruction





Tableau n° 4

**LISTE DE MATERIELS DU CENTRE CULTUREL  
PROPOSES A LA REFORME**

Qté	Désignation	Marque	N° de série Immatriculation	Date de mise en service	Etat du Bien	Destination proposée
1	Télévision	PHILIPS			HS	Récupération et recyclage par un éco-organisme
1	Compresseur clim	AIRWELL			"	"
2	Câblage sonore	Carvin SNK 24XR			"	"
1	Radio Casette CD	AIWA	503PM76GQ214		"	"
19	Tatamis				"	"
	Structure en bois				"	"
	Caisson câblage				"	"
2	Haut-parleur	BOSE			"	"
1	Lampe torche				"	"
1	Câble électrique				"	"
	Fil de Fer				"	"
2	Jeux traditionnels				"	"
1	Table de Mixage				"	"
1	Climatiseur (sur la scène)	ESKIMO			"	"
1	Mini sono	MACMAH			"	"
5	Chaises en bois				"	"
3	Chaises en fer				"	"
1	Petite table				"	"

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

### ***7<sup>ème</sup> délibération Modification du règlement intérieur du conseil municipal***

-----

Le conseil municipal ;

Vu l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal approuvé par délibération numéro 6 en date du 25 juin 2014 ;

À l'unanimité ;

**DECIDE** de modifier ainsi qu'il suit le règlement intérieur du conseil municipal :

Chapitre I – Réunions du conseil municipal : article 2 – convocations

*« Toute convocation est faite par le maire, elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion qui se tient en principe à la mairie.*

*Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, par voie dématérialisée aux élus ».*

Chapitre IV – Comptes-rendus des débats et des décisions : article 23 - Procès-verbaux

*« Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donner lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.*

*Les enregistrements des conseils municipaux et les procès-verbaux synthétisés seront tenus à la disposition des élus qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent ».*

**DONNE** tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération.

**LE MAIRE,**  
**Christian BAPTISTE**

